

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 décembre 2020

Département de Saône et Loire
Arrondissement de LOUHANS,
Commune de THUREY

Le 23 décembre 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt et le 23 décembre à 20 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle des fêtes exceptionnellement, pour des raisons sanitaires liées au COVID 19, sur la convocation du 18 décembre 2020 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Étaient présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Jean-Michel FROMONT, Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Maryse COULON, Marie-Noelle PAQUELIER, Christine PERREAUT, Aurélien COLAS, René ROSAT, Isabelle REBILLARD, Emmanuel MERLE et Joris LACOUR.

Étaient excusées :

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean-Michel FROMONT, Maire, qui a nommé M. Joris LACOUR comme secrétaire de séance

- ✚ **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal en date du 27 novembre 2020** à l'unanimité des membres présents.
- ✚ **Délibération no 46/2020 concernant la mise en place d'un tarif de courte durée pour le columbarium.**
Suite à une demande, M. le Maire propose un tarif courte durée pour le columbarium soit la durée d'un an renouvelable une seule fois à 50 € l'année.
Adoption à l'unanimité des membres présents.
- ✚ Information aux élus concernant l'obligation légale d'affiliation à la CPAM afin de bénéficier d'une protection dans le cadre des activités pour le compte de la commune.
- ✚ Validation du dossier construction de la crèche par la CCB71.
Le montant des subventions allouées n'est pas encore précisé.
La capacité prévue est de 12 places et la gestion sera assurée par l'ADMR.
Le bâtiment construit sera à énergie positive.
- ✚ Organisation du temps scolaire 2021-2024 :
Conformément au titre III de l'article D.521-12 du code de l'éducation, l'organisation du temps scolaire nécessite d'être revue tous les 3 ans.
Le conseil municipal approuve l'organisation actuelle et maintient la semaine scolaire de 4 jours.
- ✚ **Questions diverses :**
 - Un camion à pizzas est présent sur la place de l'école tous les mercredis.
 - Une demande a été déposée en mairie concernant également l'installation d'un camion food-truck un midi dans la semaine.
 - L'identification des chemins pédestres communaux va être pilotée par la CCB71.

- Vous pouvez déposer les dons pour le calendrier des pompiers en mairie. Une cagnotte est prévue à cet effet.
- La rénovation de la poste est repoussée en 2022 au vu des projets déjà lancés en 2021 et afin de finaliser les autres travaux communaux tels la réfection des chemins piétonniers.
- Afin d'améliorer la couverture téléphonie mobile, l'application « Tadurezo » peut être installée par les habitants pour déterminer les zones blanches et obtenir une meilleure qualité de service.
- Augmentation de 1% du prix de l'eau prévue en 2021.
- Travaux le long de l'école concernant l'installation d'une sonnette pour les livraisons à la cantine.
- La cantine est aménagée avec le nouveau matériel.

Le Maire lève la séance à 22 heures .

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus et ont signé le registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Le Maire, Jean-Michel FROMONT

